

La réforme du lycée, qui se mettra en œuvre pour les classes de seconde dès la rentrée 2010 (et pour les premières en 2011 et les terminales en 2012), a pour objectif majeur de permettre à un nombre croissant de jeunes d'atteindre un haut niveau de formation.



L'élévation des niveaux de formation, et donc de qualification est un enjeu majeur pour tous les pays. C'est par la capacité à produire et à mobiliser du savoir que les sociétés peuvent désormais engendrer du développement économique, culturel et social. C'est pourquoi la France s'est fixé comme objectif de doter 50% de chaque classe d'âge d'un diplôme de l'enseignement supérieur : nous en sommes encore loin, puisque nous n'atteignons aujourd'hui qu'environ 40%. Il nous faut donc, et c'est impératif pour notre avenir, augmenter le nombre de jeunes accédant au baccalauréat et aux formations supérieures.

Ce n'est pas que le lycée français ne soit pas de qualité. Bien au contraire. Il a réussi - ses enseignants ont réussi - à faire de la France un grand pays, sur tous les plans. Mais le taux d'accès au baccalauréat, après avoir fortement progressé, stagne aux alentours de 62% depuis 1995. Un bon nombre de jeunes ont besoin d'accompagnements pédagogiques et éducatifs pour développer positivement une scolarité lycéenne puis supérieure.

C'est le sens premier de la réforme engagée.

Au-delà, des évolutions sont nécessaires pour mieux adapter les formations aux réalités contemporaines. La mise en place d'enseignements d'exploration et d'heures d'accompagnement personnalisé, ou encore les nouveaux équilibres horaires, ou les évolutions de contenu, doivent permettre de former plus de jeunes et de les mieux former. En outre, en donnant plus d'autonomie aux lycées, on les incitera à mettre en place les actions les mieux adaptées aux besoins spécifiques de leurs élèves.

La réforme des lycées permettra de consolider notre système éducatif, qui est de grande qualité. Elle permettra de l'adapter aux évolutions du monde contemporain. Elle permettra à un nombre croissant de jeunes de se doter d'un niveau de formation élevé. Elle permettra à la France de poursuivre son développement économique, culturel et social.

Christian Nique
Recteur de l'Académie de Nice
Chancelier des Universités

L'académie de Nice sur Twitter

L'académie de Nice intègre le réseau social et de microbloggage Twitter et ouvre le compte : www.twitter.com/academienice

Vous pouvez ainsi accéder aux informations « courtes » de l'académie en vous abonnant depuis un compte Twitter ou par votre navigateur internet.

Grâce à Twitter, l'académie de Nice rejoint le réseau d'actualités des académies.

Zoom sur les établissements de l'académie de Nice

Lancée en 2009, la rubrique « Zoom sur... » permet de mettre en valeur chaque mois des établissements ou des projets dans l'académie de Nice faisant preuve d'une initiative remarquable. Ces établissements, ces enseignants, ces personnels engagés ont su mener à bien un projet dans les domaines culturel, social, artistique, sportif, pédagogique.

Retrouvez la compilation de 18 « Zooms sur... » de l'année 2009 sur :

<http://fr.calameo.com/read/000038744585d829bb5f1>



Vers un nouveau lycée en 2010



En l'espace d'une génération, le lycée a contribué à élever considérablement le niveau de qualification d'un nombre croissant de jeunes Français : aujourd'hui, les deux tiers d'une classe d'âge obtiennent le baccalauréat contre moins de 26 % en 1980.

Mais, chaque année, plus de 50 000 jeunes Français quittent définitivement le lycée sans le baccalauréat et un étudiant sur deux échoue en première année universitaire.

Le ministre de l'Education nationale Luc Chatel a lancé à la rentrée 2009 la réforme du lycée général et technologique. Une grande importance est donnée à la préparation du projet personnel de l'élève afin de l'amener à la meilleure qualification possible.

Le dossier "pro" sur la réforme du lycée

<http://www.education.gouv.fr/cid50348/espace-pro-pour-nouveau-lycee.html>

Programmes du lycée sur Eduscol

<http://eduscol.education.fr/cid49936/consultation-sur-les-projets-de-programme-seconde.html>

Calendrier :

Les principales mesures de la réforme s'appliqueront en trois étapes successives :

- en septembre 2010, pour la nouvelle classe de seconde
- en septembre 2011, pour la nouvelle classe de première
- en septembre 2012, pour la nouvelle classe terminale

Questions/réponses

Qu'est-ce qu'un "enseignement d'exploration" ?

Les enseignements d'exploration nouvellement créés en classe de seconde se substituent désormais aux anciens « enseignements de détermination ». Ils visent des objectifs très différents. Ils constituent une aide à l'orientation et ont vocation à faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines intellectuels ainsi que les parcours de formation et les activités professionnelles vers lesquels ils ouvrent. Ils sont pour la plupart d'une durée d'une heure et demie chacun. Les enseignements d'exploration ne constituent en aucune façon un pré-requis pour accéder à telle ou telle série de première.

Comment choisit-on les enseignements d'exploration en fin de classe de troisième ?

Ils sont choisis par l'élève et ses parents parmi ceux offerts dans les lycées demandés. Ces choix sont portés sur une fiche de dialogue (« fiche liaison ») en vue du conseil de classe du troisième trimestre. Le rectorat de Nice veillera à ce que les élèves aient accès de manière effective à la diversité des enseignements d'exploration.

Quand les élèves et leurs parents connaîtront-ils l'offre d'enseignements d'exploration proposée dans chaque lycée ?

Comme chaque année, le guide académique de l'Onisep sera distribué à tous les élèves de troisième dans le courant du premier trimestre 2010. Il présentera de manière détaillée les enseignements d'exploration, les options facultatives proposées en classe de seconde dans chaque lycée (public et privé), ainsi que les séries et les spécialités des baccalauréats qui y sont préparés.

Dans le même temps, les principaux de collège feront connaître aux parents les procédures d'affectation, consultables en ligne sur le site de l'académie : www.ac-nice.fr

Pourquoi rendre obligatoire un enseignement d'économie ?

Notre société évolue et nous avons besoin de comprendre l'économie et la place de celle-ci dans notre vie quotidienne. Parmi les deux enseignements d'exploration que les élèves doivent suivre, un au moins doit être choisi parmi les deux enseignements d'économie : « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » et « sciences économiques et sociales ». Leur objectif est de faire acquérir les notions fondamentales qui doivent faire partie aujourd'hui du bagage commun à tout lycéen. Ils contribuent à la compréhension de l'actualité.

Les élèves peuvent-ils choisir les deux enseignements d'économie ?

Oui, car leurs programmes sont complémentaires.

Dates clés dans l'académie de Nice

- **23 octobre 2009** :
rencontre inter-académique sur la réforme du lycée à Marseille avec Luc Chatel et les Personnels d'encadrement des académies d'Aix-Marseille, Corse et Nice.
- **25 novembre 2009** :
tenue du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) extraordinaire sur la réforme du lycée.
- **7 et 8 janvier 2010** :
présentation de la réforme du lycée aux personnels d'encadrement réunis au lycée du Val d'Argens au Muy, au lycée du Coudon à la Garde, au lycée Leonard de Vinci à Antibes et au lycée du Parc Impérial à Nice.
- **28 janvier 2010** :
les nouveaux programmes du lycée sont mis en consultation par le Ministère de l'Education nationale et les remontées académiques sont attendues pour le 12 mars.
- **29 janvier 2010** :
séminaire pour le personnel d'encadrement concerné par la réforme (chefs d'établissement, membres des corps d'inspection...) après la publication le 27 janvier des textes réglementaires.
- **3 février 2010** :
tenue du CAVL pour faire le point sur la mise en œuvre de la réforme du lycée.

Focus sur les mesures concrètes pour la classe de seconde dès la rentrée de septembre 2010



La grille horaire de la nouvelle classe de seconde

Enseignements communs	Horaires élève
Français	4 heures
Histoire-géographie	3 heures
Langue vivante 1, Langue vivante 2	5 heures 30
Mathématiques	4 heures
Physique-chimie	3 heures
Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	1 heure 30
Éducation Physique et Sportive (EPS)	2 heures
Éducation civique, juridique et sociale	0 heure 30
Accompagnement personnalisé	2 heures
Enseignements d'exploration	2 x 1 heure 30
Horaire total	28 heures 30
Horaire pour les groupes à effectif réduit	10 heures 30

La seconde devient une vraie classe de détermination grâce à deux enseignements d'exploration au choix : 2 x 1 h 30 hebdomadaire (ou 2 x 54 h annuelles)

Les élèves qui le souhaitent peuvent choisir deux enseignements de la voie technologique en plus de l'enseignement d'économie

Consultez et téléchargez le dossier sur la réforme du lycée sur : www.education.gouv.fr

3ème journée académique des TICE

Vendredi 15 janvier s'est déroulée la troisième journée TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement). Une cinquantaine d'écoles, collèges et lycées de l'académie de Nice ont participé à cette opération.

Consultez le dossier sur la 3ème journée TICE :

<http://fr.calameo.com/read/000149924a34989692d6b>

Journée franco-allemande au Lycée International de Valbonne

Vendredi 22 janvier 2010, une centaine d'enseignants germanistes, d'élèves du Centre International de Valbonne (CIV) et leurs parents ont pu bénéficier d'un programme exceptionnel : diffusion du film



"Der Blaue Engel" de Josef von Sternberg, conférence "Wagner et le romantisme", chansons allemandes par les élèves de la section internationale de l'école élémentaire du Haut Sartoux, représentation théâtrale par les élèves du club théâtre du lycée Calmette de Nice (en photo), musique classique et jazz joué par les élèves du CIV... Depuis le sommet franco-allemand de 2003, le 22 janvier est la journée franco-allemande. Ce jour-là, les écoles allemandes et françaises sont invitées à organiser des activités pluridisciplinaires autour de la langue du partenaire

124 emplois supplémentaires pour la rentrée 2010

Mardi 26 janvier 2010, le Recteur Christian Nique a annoncé, lors d'une conférence de presse au rectorat, les moyens supplémentaires pour la rentrée 2010. L'académie de Nice bénéficiera de 124 emplois de plus pour 869 élèves supplémentaires, soit un emploi de plus pour 7 élèves. Dans un contexte national de réduction de postes, il s'agit de moyens exceptionnels qui permettent d'accompagner la mise en œuvre du projet académique et d'améliorer les taux d'encadrement dans le système éducatif de l'académie. Au final, il s'agit d'amplifier l'action pédagogique qui permettra d'élever les niveaux de formation des élèves.



Consultez le dossier de presse sur le site académique

Conseil Académique des Langues et Cultures Régionales

Mercredi 20 janvier s'est tenu au rectorat de Nice un Conseil Académique des Langues et Cultures Régionales (CALCR), présidé par le Recteur Christian Nique et en présence de Jean Salles-Loustau, Inspecteur Général de l'Education Nationale, de Steve Betti, Conseiller académique chargé de mission d'inspection pour les langues et cultures régionales de l'académie de Nice et de représentants de l'administration, des personnels enseignants, des collectivités territoriales, des parents d'élèves et des mouvements associatifs.



Les langues et cultures régionales dans l'académie de Nice : <http://www.ac-nice.fr/lcr/>

Première journée de l'excellence et de la réussite scolaire



Vendredi 29 janvier les 4 lycées labellisés « cordées de la réussite » de l'académie de Nice ont organisé la première journée de l'excellence et de la réussite scolaire. Il s'agit des lycées Guillaume Apollinaire et Thierry Maulnier à Nice, Jean Aicard à Hyères et Rouvière à Toulon.

Cette première édition s'est déroulée sous forme d'ateliers, tables rondes, animations ludiques et festives autour des thèmes suivants : les entreprises et les technologies, les métiers, les grandes écoles et les formations universitaires ainsi que l'identification des aptitudes, des compétences personnelles et des domaines d'intérêts.

Téléchargez la présentation des cordées de la réussite dans l'académie de Nice :

<http://fr.calameo.com/read/0000387443f21201f9f2b>

La médiatrice de l'Education nationale au rectorat de Nice

Vendredi 29 janvier, Monique Sassier, médiatrice de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche, a passé une journée au rectorat de Nice. Elle a tenu à remercier Jean-Paul Taix, qui a souhaité mettre fin à sa fonction de médiateur académique, après 5 années de bons et loyaux services auprès des personnels et des usagers de l'Education nationale. Elle a accueilli Anne Radisse qui succède à Monsieur Taix à la médiation académique.



Directeur de Publication :
Christian Nique

Rédaction, création
et mise en page :
Service Communication
du Rectorat de l'académie
de Nice

53, avenue Cap de croix
06181 Nice cedex 2